

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 04 juin 2007 portant création du Diplôme Interuniversitaire FORMATION DES ASSISTANTS DE RECHERCHE CLINIQUE ET DES TECHNICIENS D'ETUDES CLINIQUES, modifié par les arrêtés en date du 05 octobre 2015, du 03 juillet 2018 et du 02 juillet 2019,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire FORMATION DES ASSISTANTS DE RECHERCHE CLINIQUE ET DES TECHNICIENS D'ETUDES CLINIQUES

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur SIMON Tabassome (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur BERARD Laurence (PH)
Professeur CHASSANY Olivier (PU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 29 février 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé-Sorbonne Université

Bruno RIOU